



## Registre « Santé Sécurité au travail » (SST)

Registres obligatoires (Décret n°82-453 modifié, articles 5-6 à 5-8)

### Conditions de travail, un problème, une agression... :

On n'y pense pas toujours, mais ce registre est un outil très important, à utiliser sans modération, et pour porter nos revendications :

C'est un registre **obligatoire, avec pages numérotées**, à disposition des personnels et usagers dans les services, les EREA, les LP, les Lycées, les collèges, les écoles... « **dont la localisation doit être portée à la connaissance des agents par tous moyens (notamment par voie d'affichage...)** »

#### Registre Santé sécurité au travail (art 3-2)

Ce registre permet à chacun d'exercer pleinement son droit à la sécurité, et permet de saisir l'administration responsable, désormais informée...

#### Quatre objectifs

**Signaler toute situation** considérée comme anormale ou susceptible de porter atteinte soit à l'intégrité physique et la santé, soit à la sécurité des biens ;

**Assurer la traçabilité ;**

**Conserver un historique de ces signalements ;**

**L'inscrire dans un dispositif départemental et académique.**



## Les conditions d'utilisation

**Ce qui peut être noté sur les fiches de ce registre** (tout ce qu'il vous arrive)

**Les événements accidentels ;**

**Les accidents corporels** (il y a « **blessure** » entraînant un **arrêt de travail** et des **frais médicaux**. Un accident corporel peut aussi être accompagné de dégâts matériels) ;

**Les accidents matériels** (ils ont entraîné seulement des **dégâts matériels** - petits ou grands). Toute détérioration ou destruction d'un élément matériel, quelle qu'en soit la cause, sera prise en compte ;

**Les accidents bénins** (ils ont pour seule conséquence des **petits soins sans frais médicaux** significatifs ; ces petits soins peuvent être donnés, soit dans le cadre scolaire, soit dans le cadre familial) ;

**Les presque accidents** : ils n'ont **aucune conséquence pour la personne** (ni blessure, ni soin) et aucun dégât matériel. Mais chaque

« presque accident » aurait pu engendrer une blessure plus ou moins grave. On dit souvent au sujet de ces événements : « j'ai eu peur ! Il a failli tomber ! Il s'en est fallu de peu ! Il a échappé belle ! » (En général, ce type d'événement est trop vite oublié, et c'est très dommage pour la prévention ou en cas de récurrence...)

**Les événements perturbants ou traumatisants pour votre santé ou vos conditions de travail** : du bruit, manque ou trop de chauffage, un changement de logiciel, de local, une tâche nouvelle sans formation, une tâche hors fiche poste, des horaires inadaptés, un parking non accessible, les racines des arbres dangereuses, etc.

**Tous ces événements seront consignés**, soit par les personnels concernés, soit **par toute personne ayant eu connaissance** de ces événements.

Pour **garder la mémoire de l'événement** au cas où l'état de la personne viendrait à s'aggraver par la suite, et provoquer la mise en œuvre des **mesures** pour que ces événements ne puissent plus se

produire, avec éventuellement des conséquences plus graves.



## MISE EN ŒUVRE

1. Se rendre auprès de l'agent chargé de la conservation du registre (localisation portée à la connaissance de tous les agents ....et usagers.
2. Demander le registre et y consigner l'événement
3. Dater et vérifier que la page est numérotée.
4. En prendre une ou des photocopies
5. Envoyer une copie au représentant de la FNEC-FP-FO au CHSCT

### **Les représentants FNEC-FP-FO aux CHSCT**

CHSCTA : Isabelle Haye, Maxime Pedro Sanchez

[CHSCTA-FO@ac-bordeaux.fr](mailto:CHSCTA-FO@ac-bordeaux.fr) ou [snfolc33@gmail.com](mailto:snfolc33@gmail.com)

CHSCT 33 : Isabelle Haye, Jean-François Massicot

[CHSCT33-FO@ac-bordeaux.fr](mailto:CHSCT33-FO@ac-bordeaux.fr) ou [snfolc33@gmail.com](mailto:snfolc33@gmail.com)

## Exemples non exhaustifs

N°	Risque lié à ...	Description sommaire du risque :
1	Chute d'un individu ou choc avec un élément	<b>Chute</b> de plain-pied, de hauteur, ou <b>choc</b> avec un élément matériel
2	Circulation routière	<b>Circulation routière</b> des véhicules, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, et <b>circulatoire piétonne</b>
3	Manutention manuelle	<b>Manutention manuelle</b> : effort physique, gestes répétitifs, mauvaises postures, écrasement, troubles musculo-squelettiques ( <b>TMS</b> )
4	Manutention mécanique	<b>Manutention mécanisée</b> utilisant des appareils ou matériels de levage fixes ou mobiles
5	Électricité	Risque par contact avec une partie métallique sous tension ou un conducteur électrique.
6	Produits dangereux, risque chimique et cancérigène	<b>Produits dangereux</b> : produits chimiques neufs ou déchets issus de ces produits, produit cancérigène, mutagène et reprotoxique ( <b>CMR</b> )
7	Agents biologiques	Exposition à des <b>agents biologiques</b> (contamination, infection ou allergie à ces produits) par inhalation, ingestion ou contact
8	Hygiène	Non respect des règles d' <b>hygiène</b> élémentaires et aux règles d'hygiène <b>alimentaire</b>
9	Incendie et explosion	Incendie ou explosion
10	Équipements de travail	<b>Equipements de travail</b> , machines, systèmes, appareils, outillage,...
11	Maintenance	<b>Maintenance</b> des bâtiments, des installations et des équipements de travail
12	Écran de visualisation	Travail sur ordinateur et autres écrans changement logiciel sans formation
13	Bruit	Exposition au <b>bruit</b>
14	Éclairage	<b>Défaut d'éclairage</b> ou <b>éclairage inadapté</b>
15	Ambiance thermique	Exposition à des <b>températures</b> très basses ou très élevées
16	Aération, ventilation	Défaut d' <b>aération</b> ou de <b>ventilation</b>
17	Vibrations	Exposition aux <b>vibrations</b>
18	Rayonnements	Exposition aux <b>rayonnements</b> (lasers, ultraviolets, ionisants, non ionisants,...)
19	Organisation et conditions de travail, charge mentale	Défaut d'organisation et mauvaises <b>conditions de travail</b> ; <b>risques psychosociaux (RPS)</b>
20	Organisation des secours	Défaut d' <b>organisation des secours</b>
21	Travailleurs occasionnels	Accueil des <b>travailleurs occasionnels</b> : stagiaire, vacataire, Contrat à Durée Déterminée,...
22	Intervention d'entreprises extérieures	<b>Co activité avec des entreprises extérieures</b> dans l'établissement.
23	Aménagement d'un poste de travail et ergonomie	Défaut d'aménagement d'un <b>poste de travail</b> ou non-respect d'une <b>démarche ergonomique</b>
24	Aménagement des locaux de travail et ergonomie	Défaut des <b>locaux de travail</b> ou non respect d'une <b>démarche ergonomique</b>
25	Risques majeurs	<b>Accidents majeurs</b> : catastrophes naturelles ou technologiques
26	Agression et violence	<b>Agressions</b> physiques ou verbales et expression de la <b>violence</b> ; <b>risques psychosociaux (RPS)</b>

27	Pression	Exploitation d' <b>appareils à pression</b>
28	Travailleurs isolés	Notion de <b>travailleurs isolés</b>
29	...	